

Réponse du Conseil communal à l'interpellation No 03-506 de MM. Jean- Charles Authier et consorts, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville

(Du 24 mars 2004)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 24 mars 2003, MM. Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mme Madeleine Bubloz, MM. José Caperos et André Obrist, déposaient le postulat suivant, par la suite transformé en interpellation avec développement écrit en date du 21 janvier 2004 :

« Le Conseil communal peut-il nous indiquer l'idée qu'il se fait du devenir de l'activité économique et de l'activité en général au centre-ville de Neuchâtel ? Peut-il, par ailleurs, nous renseigner sur les dispositions qu'il prend ou compte prendre pour mettre en œuvre cette idée ? »

La baisse d'activité économique du centre-ville et la disparition prochaine de quelques commerces phares ne laissent pas de poser quelques questions :

- *Le centre-ville est-il condamné à terme à un déclin de ses activités commerciales et à laisser place libre aux centres commerciaux périphériques ?*
- *Ne s'agit-il que d'un mouvement passager et réversible, et comment interpréter alors la baisse constante du nombre d'emplois ?*

- *S'il est vérifié, veut-on et peut-on enrayer ce mouvement, et comment ?*
- *Sinon, quelle perspective envisage-t-on et quelles missions veut-on attribuer au centre de la cité à l'avenir ?*

1. Introduction

Le projet de construction du complexe multifonctionnel de 'La Maladière' comprenant notamment un centre commercial a été l'élément décisif pour la mise sur pied, à l'initiative des milieux économiques et en collaboration avec notre Conseil, d'une démarche de revitalisation du centre-ville de Neuchâtel.

'La Maladière' sera un moteur économique qui permettra de rapatrier sur le centre-ville une partie de la clientèle qui se rend aujourd'hui dans les centres commerciaux périphériques. Par ailleurs, ce nouveau complexe commercial génèrera également de nombreux emplois.

Tous les milieux concernés par l'activité économique du centre-ville ont confirmé leur intérêt à jouer la carte de l'esprit d'équipe plutôt que celle de l'individualisme. De même que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan commun de mesures sont apparues de manière très évidente. Il s'agit bien là de développer un esprit « commerces et services du centre-ville ».

2. La commission marketing

C'est en juin 2003 que les milieux économique, culturel et politique se sont rassemblés en vue d'élaborer des mesures de promotion pour la revitalisation du centre-ville.

C'est dans ce cadre que la commission marketing fut mise sur pied dans cette perspective. Elle doit s'attacher en premier lieu à comprendre ce qui constitue un potentiel ou alors un frein pour le développement économique de la zone piétonne. Elle doit ensuite chercher à améliorer l'accueil qui passe par le réaménagement de l'espace public du centre-ville, par un décor attractif, par des animations culturelles variées et appropriées, par l'accroissement du sentiment de sécurité, par un accès aisé en transports privés ou collectifs et par un assortiment riche et complet doublé d'un service personnalisé.

Chapeautés par une commission marketing, présidée par le représentant

de notre Conseil, quatre groupes de travail sont chargés de proposer des mesures dans les domaines bien spécifiques de l'offre en assortiment, de la décoration et de l'aménagement, des accès et des animations.

2.1. Le groupe de travail « Offre »

Le groupe de travail intitulé « offre » est composé de représentant du CID (commerces indépendants de détail), de Vivre à Neuchâtel, de la Migros, de l'Acocha (association des commerçants des Chavannes), de l'unité « vente » des Services industriels et de la Direction de police de la Ville. Il est chargé d'analyser l'offre et la demande par rapport aux prestations, aux services et à l'assortiment offerts au centre-ville, d'une part, et, d'autre part, de donner des lignes directrices aux trois autres groupes de travail de la commission marketing. Deux démarches complémentaires ont été initiées pour découvrir les attentes des clients du centre-ville et des citoyens.

Le Forum

Le groupe « offre » a collaboré avec la Haute école de gestion (HEG) pour l'élaboration d'un concept de questions et avec le journal L'Express pour la mise à disposition du « forum » sur leur site internet. Ainsi, sur une durée d'un mois environ, courant de fin novembre au début décembre 2003, des questionnaires ont été proposés aux internautes. Ils ont eu pour objectif de récolter empiriquement les avis des uns et des autres sur un maximum de thématiques touchant le centre-ville et son attractivité commerciale, culturelle et de loisirs. A l'occasion des nocturnes 2003, les étudiants de la HEG ont complété ce sondage par un micro-trottoir dans la zone piétonne.

Le sondage

La récolte d'informations au travers du sondage de l'Express a permis d'alimenter un questionnaire plus scientifique en vue d'un sondage de population, statistiquement représentatif des « publics-cibles » fréquentant le centre-ville (Littoral, ville, centre-ville). Ce sondage sera effectué durant le premier trimestre de l'année par un bureau spécialisé.

2.2. Le groupe de travail « Décoration »

Le groupe de travail « décoration » a comme mission de proposer des mesures concrètes dans l'aménagement de la zone piétonne tant au

niveau du mobilier urbain, de la modernisation des infrastructures, des aménagements floraux, que de l'illumination. Plusieurs compétences dans les domaines spécifiques de l'aménagement sont réunies au sein de cette commission telles que le CID (commerce indépendant de détail), le Groupement neuchâtelois des grands magasins, la Chambre immobilière neuchâteloise, les Transports publics et des services de la Ville comme les Services industriels et le Service d'urbanisme.

Comme exemple récent, nous relevons la première étape du renouvellement des illuminations de Noël dans la zone piétonne qui a été piloté par ce groupe.

2.3. Le groupe de travail « Accès »

Les objectifs du groupe de travail « accès » consistent à élaborer des propositions en vue du troisième plan de stationnement ainsi qu'à proposer des possibilités pour les transports concessionnés. Ce groupe est notamment composé de la Compagnie des Transports en commun de Neuchâtel et environs, des sociétés de parking du Seyon SA et de la place Pury SA - Parking du Port SA ainsi que de la Direction de la police.

2.4. Le groupe de travail « Animation »

Enfin, le groupe de travail « animation » a pour objectif lui, de formuler des propositions commercialement attractives et compatibles avec les différentes activités du centre-ville sur la base des résultats du sondage. Des représentants de Pro Neuchâtel, de GastroNeuchâtel, de Vivre à Neuchâtel, du Service culturel et de la Voie publique (Corps de police) de la Ville constituent ce groupe de travail.

2.5. Evolution de la structure

La structure actuelle de la commission marketing va évoluer vers une forme juridique plus précise. Les différentes parties souhaitent créer une association avec des membres partenaires réunis dans un « forum » et un comité de membres associés pouvant créer des groupes de travail au gré des besoins. Le but de cette association sera de dynamiser les activités économiques du centre-ville.

3. Conclusion

La problématique de l'activité économique des centres-ville est très répandue depuis l'apparition des centres commerciaux périphériques et

le centre-ville de Neuchâtel n'échappe pas à ce contexte difficile.

La zone piétonne est inscrite dans un cadre historique et urbanistique exceptionnel représentant un potentiel très important pour affirmer sa position de plus grand centre commercial du canton. L'ouverture de nouvelles enseignes dans le domaine de la décoration et prochainement de l'habillement nous conforte dans cette idée.

Il n'en demeure pas moins que le centre-ville est en concurrence avec les centres commerciaux périphérique. Nous avons l'intention de proposer des mesures propres à renforcer la valeur concurrentielle du centre-ville pour que ce dernier reste attractif et vivant. Nous sommes d'avis que le centre-ville doit être géré comme une entité économique au même titre qu'un centre commercial périphérique.

Nous sommes convaincu que les différentes démarches entreprises avec tous les milieux concernés dans le but de créer des synergies, permettra donc de développer l'attractivité du centre-ville et la qualité des prestations aux clients répondant ainsi aux attentes de la population.

Neuchâtel, le 24 mars 2004

Au nom du Conseil communal:

Le vice-président,

Le chancelier,

Pierre Bonhôte

Rémy Voirol

